Gestion des représentants dans le service en ligne

22 mars 2022





...................

Plan de la présentation

- Accéder au service en ligne
- Deux profils d'utilisateur
 - Initiateur de projet
 - Représentant
- Nommer un représentant
- Autoriser un représentant
- Solliciter un mandat de représentation
- Après avoir obtenu un mandat de représentation





......

...................

Accéder au service en ligne

Étapes d'inscription







......

..................

Deux profils d'utilisateur associés à un projet







........

L'initiateur de projet



- Responsable du projet
- Mandate un représentant
- Conserve l'accès complet à la demande même après l'attribution d'un mandat de représentant

Onglet « Gestion des représentants »



- Nommer, modifier ou supprimer un représentant
- Autoriser un représentant
- Accepter une sollicitation de mandat de représentation
- Consulter la liste des mandats de représentation attribués pour toutes ses demandes





Le représentant

- Membre de l'organisme de l'initiateur de projet (ex.: un employé)
- Personne externe à l'organisme de l'initiateur de projet (ex.: un consultant)
- Doit accepter un mandat de représentation
- Le représentant peut agir comme coordonnateur de projet par rapport à d'autres professionnels. Il rassemble les renseignements à déposer auprès du Ministère.



Onglet « Gestion des représentants »

- Solliciter un mandat
- Annuler un mandat de représentation
- Consulter la liste de ses mandats de représentation







Responsabilités

- Un représentant n'est pas responsable de la teneur des documents soumis par les professionnels ou autres personnes compétentes.
- Chaque professionnel ou personne compétente engage sa responsabilité en remplissant la « Déclaration du professionnel ou autre personne compétente » et en la signant.







...................

Fonctionnalités pour l'initiateur de projet









..................

Section « Nommer un représentant »







+	÷	D 9 Î © 0 0, D D :	•••••
- 2 4		Service en ligne - attribution d'un mandat de représentant 🔎 Boîte de réception 🗙	•••••
*		NePasRepondre@environnement.gouv.qc.ca à moi 👻	
» >		Québec BB	
		Bonjour Alex,	
		Vous avez été mandaté par Nicolas Roy, pour agir à titre de représentant dans le cadre de la ou des demandes d'autorisation ministérielle et/ou de la ou des déclarations de conformite	<u></u>
 •		Demande(s) d'autorisation ministérielle et/ou déclaration(s) de conformité suivantes concernée(s) par le mandat :	
0		Test alex	
		Veuillez utiliser la clé d'activation hYjyMqgSLrvM\$b[Mp.^n@b+8A}HWHw*y afin d'effectuer votre ou vos mandats de représentation dans la section « Mandat de représentation obter	u
•			
•		Nous ne vous demanderons jamais de fournir des renseignements personnels par courriel.	
~		Méfiez-vous des courriels qui semblent provenir de notre organisation et qui vous demandent de fournir de tels renseignements.	
		Veuillez ne pas répondre à ce message.	
		Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	
0		Répondre Transférer	
_			-







La clé d'activation

- Le représentant reçoit une clé d'activation et doit l'utiliser dans un délai de sept jours pour accepter le mandat. Au-delà de ce délai, elle expirera et l'initiateur de projet devra lui en envoyer une nouvelle.
- La clé est transmise par courriel.







Section « Autoriser un représentant »

Vous avez reçu une sollicitation pour octroyer un mandat de représentation. En tant qu'initiateur de proje vous aurez besoin de la clé d'activation et de l'adresse courriel à laquelle la clé a été reçue.	et,
* Champ obligatoire	
Adresse courriel de réception de la clé *	
Clé reçue par courriel *	
Autoriser Annuler	





...................

Fonctionnalités pour le représentant







.......

Section « Solliciter un mandat de représentation »

Pour solliciter un mandat de représentation, fournissez le nom d'une personne physique, et non d'une personne morale.

Créez un projet, une déclaration et une demande d'autorisation

Pour devenir représentant, vous ou l'initiateur de projet devez avoir créé un projet ainsi qu'une demande d'autorisation ministérielle ou une déclaration de conformité avant de solliciter une représentation. Assurezvous d'insérer une adresse courriel valide pour permettre l'envoi de la clé d'activation à votre initiateur de projet. Cette clé est valide pour 7 jours.

* Champ obligatoire

Nom de l'initiateur de projet *

Adresse courriel de l'initiateur de projet *

Ex. : initiateur@exemple.com

Confirmation de l'adresse courriel de l'initiateur de projet *

Ex. : initiateur@exemple.com

2 Sélectionnez une demande ou une déclaration déjà dans la liste

Solliciter un mandat de repésentation

Sélectionnez les demandes d'autorisation ministérielle ou les déclarations de conformité pour lesquelles vous voulez solliciter un mandat de représentation. Vous pouvez faire plus d'une sélection à la fois pour un même initiateur de projet.

Filtres : Toutes les demandes







Section « Mandat de représentation obtenu »

Permet de confirmer et d'accepter un mandat proposé par l'initiateur de projet

2



		* Champ obligato	bire
Adresse courri	el de réception de la	a clé *	
Clé recue par o	ourriel *		
Clé reçue par o	ourriel *		
Clé reçue par o	ourriel *		
Clé reçue par o	ourriel *		
Clé reçue par o	ourriel *		
Clé reçue par o	ourriel *	Validar	





Identifiants clicSÉQUR

- Pour accéder au service en ligne, l'initiateur de projet et le représentant doivent utiliser leur identifiant clicSÉQUR respectif.
- Pour accepter un mandat de représentation, connectez-vous avec votre identifiant clicSÉQUR pour lequel vous avez reçu une clé d'activation.
- Le représentant doit toujours utiliser son propre identifiant et non celui de l'initiateur de projet.
- clicSÉQUR **Citoyens** : s'adresse aux personnes physiques.
- clicSÉQUR Entreprises : s'adresse à tout type d'organisme, notamment à une entreprise, municipalité, OBNL ou établissement d'enseignement. Même définition en ce qui concerne notre service en ligne.





...................

Un seul représentant par demande





Votre gouvernement



Modification d'autorisation ministérielle et accès à la demande

- Seuls l'initiateur de projet et son représentant sont autorisés à consulter une demande, à la modifier ou à la soumettre.
- Un représentant peut consulter tous les documents de la demande, y compris ceux déposés avant qu'il ait obtenu son mandat.





........

Aide sur le service en ligne

serviceenligne@environnement.gouv.qc.ca





